



Le huit juillet deux mil quinze, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqués le vingt-deux mai, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre Allion, Maire.

Présents : ALLION Jean-Pierre, PAVARD Michèle, ARCHENAULT Pascale, CHAVANEAU Philippe, POTTEAU François, ASSELIN Marie-Claude, BEAUVALLET Maurice, ASSELIN Christian, LEJEAU Luc, CHRIST Nicole, BAZIN Dominique, MONTAGUT Bérengère, LAGRENE Jean-Philippe.

Absentes excusées : JOBET Amélie, DESVIGNES Raluca),

Secrétaire de séance : ASSELIN Marie-Claude

Lecture du compte rendu de la séance du 04.06.2015.

Ordre du jour :

Finances : renouvellement ligne de trésorerie, prise de position sur les emprunts, validation tarif cantine 2015/2016, amendes de police 2015,  
Travaux : éclairage public rue de la Mairie (réduction des consommations), vidéo protection,  
Ecole primaire : travaux et achats  
Comptes rendus des travaux des commissions et structures intercommunales  
Questions diverses

## FINANCES :

### 7.3.2. 20.2015 LIGNE DE TRESORERIE

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de toutes les informations financières en cours et à venir, décide de maintenir une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000.00 €. Pour cela il est décidé de rembourser la ligne de trésorerie engagée avec le Crédit Agricole et de s'engager avec la Caisse d'Epargne Loiret Centre aux conditions suivantes :

Montant	200 000.00 €
Durée	jusqu'au 31.08.2016
Taux d'intérêts Base de calcul : exact /360	Euribor 1 semaine +1.45 % le 17 juillet 2015 Euribor 1 semaine = -0.133 %
Process de traitement automatique	tirage crédit d'office, remboursement débit d'office
Demande tirage	Aucun montant minium
Paieiment des intérêts	chaque mois civil par débit d'office
Paieiment des intérêts	chaque mois civil par débit d'office
Frais de dossier	300.00 € prélevé en 1 seule fois
Date limite du signature du contrat	18.09.2015
Commission d'engagement	0.00 €
Commission d'engagement	0.00 €
Commission de mouvement	0.00 €
Commission de non-utilisation	0.10 % de la différence entre le montant de la LT1 et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

### 7.3.2. 21.2015 REALISATION EMPRUNTS

Le conseil municipal au vu de toutes les données financières et après avoir étudié les propositions de plusieurs banques décide :

D'emprunter la somme de 50 000.00 € sur 5 ans, pour l'achat de petits équipements, de confier ce prêt à la Caisse d'Epargne Loire Centre aux conditions suivantes :

Somme empruntée	50 000.00 €
Taux	1.04 %
Durée :	5 ans
Montant total des intérêts	1372.00 €
Date de mise en place de la 1 <sup>ere</sup> échéance	15.12.2015
Déblochage des fonds	15.09.2015
Commission d'engagement	50.00 €
Remboursement :	trimestriel
Base de calcul des intérêts	30/360

Emprunter la somme de 100 000.00 € sur 10 ans pour couvrir les travaux de voirie et de confier ce prêt à la Caisse d'Epargne Loire Centre aux conditions suivantes

Somme empruntée	100 000.00 €
Taux fixe :	1.72 %
Taux de rendement interne	1.42 %
Durée	10 ans
Montant total des intérêts	8001.50 €
Date de mise en place de la 1 <sup>ère</sup> échéance	15.10.2015
Remboursement	annuel
Commission d'engagement	100.00 €
Déblocage des fonds	15.09.2015.
Base de calcul des intérêts	30/360

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts et toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Dit que des crédits supplémentaires seront octroyés sur les comptes 6611 et 1641 pour permettre de rembourser les 1ères échéances.

Compte 66111 : + 275.00 €

Compte 1641 : + 13 100.00 €

Compte 022 dépenses imprévues fonctionnement – 275.00 €

Compte 020 dépenses imprévues investissement : 13 100.00 €

**7.1.6.22.2015 TARIF 2015/2016 REGIE CANTINE**

Le conseil après pris connaissance du tarif cantine établi par le SIRIS pour l'année scolaire 2015/2016, approuve le tarif qui est de 3.70 € parrepas,

Autorise le Maire et le régisseur à éditer 800 cartes qui seront transmises à la Trésorerie

Autorise le Maire à régulariser les cartes vendues en 2015: établir un état de rapprochement entre les cartes vendues et les repas facturés, restituées les cartes pour une utilisation sur l'année 2015/2016, facturer aux familles les repas qui n'auraient pas fait l'objet d'achat de carte.

**75.1.23.2015 AMENDES DE POLICE**

Cette subvention est accordée par le Conseil Départemental aux communes pour l'achat et/ou l'aménagement de systèmes de sécurité sur les routes (panneaux, ralentisseurs,...).

Le conseil décide de faire un inventaire et de retenir l'achat d'un panneau «cédez le passage » rue des Erables, et d'installer sur des parkings longeant la RD 744, des places handicapées, panneaux et signalisation au sol. (Cimetière, église, salle)

Des devis seront demandés et présentés au Conseil Départemental.

**TRAVAUX A L'ETUDE**

**Eclairage public** : le projet consiste à étudier une possibilité de réduire les consommations électriques sur l'éclairage public (rue de la mairie, rue de l'Eglise, rue du Plessis, rue du Grand Orme. (Pose d'un appareil pour test) voir une aide auprès de L'Ademe.

Le conseil approuve ce projet et attend les nouvelles données sur les réductions de consommations qui sont tenues à jour par Philippe.

On pourrait aussi réduire les puissances demandées et par conséquent réduire le montant des abonnements.

Le conseil décide de poursuivre et envisage de projeter à la fin de l'année. Il serait bien aussi de changer toutes les ampoules pour optimiser les réductions de consommation.  
Redonner aux membres du conseil le prix du kw.

### **Vidéo protection**

Dans le même ordre d'idée que le projet de la participation citoyenne, il a été suggéré d'installer des caméras dans le bourg sur des points stratégiques : école, mairie, terrain de sports, église, salle. Une société doit présenter un procédé et une étude financière le 16 juillet prochain, elle sera accompagnée du Commandant Kergroas, référent de la Gendarmerie dans ce domaine qui aide les communes à la mise en place de ce système pour accroître au maximum son efficacité. Le conseil sera tenu informé du résultat de cette consultation et donnera son avis sur la suite à donner à ce projet.

Transmission en WIFI, ou par radio, obligation de mettre un ordi dans un secteur sécurisé.

### **ECOLE PRIMAIRE : travaux et achats demandés par les instituteurs (Béregère)**

Potager derrière l'école, mise en place, les instituteurs se charge des plants et autres. (peut-être des carrés qui pourraient être installés au printemps, Béregère se charge de trouver les carrés ou des matériaux pour les réaliser)

Sautoir arrière école, creuser pour créer une plateforme, ne rien installer sur les côtés, Béregère redemande des informations techniques pour cette installation.

Acquisition 3 agrès, revoir les propositions faites par l'école et les priorités environ 1700.00 € pour l'ensemble.

Les instituteurs seraient intéressés par la table de ping-pong qui est installée à côté des petits jeux, il est décidé qu'elle est restera à disposition du public.

Installation d'un portail entre l'école et le terrain multisports : avis défavorable, cela donnerait un autre accès à l'école et fragiliserait la clôture.

Pour information : la commune a toujours acheté des petits équipements sans demander aucune participation financière aux autres communes.

## **COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

**PATRIMOINE Michèle** : logement au-dessus de la mairie, de gros travaux à réaliser pour le remettre aux normes, électricité, plomberie. Contacter des entreprises locales, plusieurs corps de métier, platerie, électricité, plomberie, menuiseries, les entreprises interviendront courant septembre pour les devis.

Locations longues durées ou saisonnières, selon les besoins (touristes, ouvriers, etc...)

Il est noté que la commune doit pouvoir héberger des personnes en cas d'extrême urgence. La salle polyvalente sera réquisitionnée en dépannage.

Presbytère : la réfection partielle de la toiture a été réalisée Son devenir ? On espère qu'une opportunité se présentera dans le cadre touristique.

Gare inhabitée depuis 1999, en attente de l'accord de Vallogis pour la récupération de l'ensemble réponse courant août. Qu'en faire ? Une garderie ? Ou une Maison des Assistantes Maternelles ?...

### **ARMEE**

**François a assisté à une réunion organisé par l'Armée** à Saint Firmin des Bois.

Difficulté de recruter (horaires, discipline...) alors que de nombreux postes sont à pourvoir à tout niveau. Faire de la promotion sur le site internet.

Autre sujet : en cas d'accident grave sur la commune ou dans les environs, logement des sinistrés, se mettre en relation avec la préfecture,

En cas de sinistre collectif, la commune n'intervient pas directement mais il doit être établi des moyens de communication avec les services dédiés. Reprendre les infos données par François, pour les mettre sur le site.

Cellule Vigipirate, rester vigilants, très insistant pour installation de caméras.

### **ANIMATION : 14 juillet,**

16 h 18 h jeux, guinguette, SEPAB restauration, les membres du conseil municipal s'occupent du bar, des gâteaux, friteuses revoir avec Maurice pour les contenants.

Installation 14 au matin, 9 heures.

Rotonde : lundi, besoin de personnes vers 11 heures 00.

Bière avec Bellegarde.

Barrières à revoir avec Bellegarde (Sylvain) une trentaine.

Les associations ont leurs équipements.

Vin, rosé et rouge à divers fournisseurs.

Prendre du pétillant pour la vente.

7 stands à tenir, moins de charge le soir puisque la SEPAB s'occupe de la restauration.

Pas de service de sécurité.

### **SIRIS**

Rappel Les demandes de dérogation sont de la compétence du SIRIS. Elles doivent transiter par le SIRIS. Il faut savoir que la commune qui accepte la dérogation doit aussi accepter de payer la participation du SIRIS.

Problème de bus, un arrêt est dangereux, il devra être solutionné.

Rythmes scolaires : maintien de la prise en charge de la dotation de 50.00 € par enfant sur l'année 2015/2016. Cette participation est versée aux communes recevant les enfants (Bellegarde-Quiers en deux fois et reversée au Siris.

**GIVB** : piscine étanchéité, carrelage, château d'eau, étanchéité intérieur et extérieur. 1<sup>ères</sup> réunions fin juillet. Attention dans l'avenir des budgets très importants pour les années à venir.

Nouveau forage n'est pas connecté, personne ne veut intervenir, si le GIVB prend en charge la connexion, il perd la garantie fournie par l'entreprise, mais alors pourquoi cette entreprise n'intervient-elle pas ?

Emprunt 260 000.00 € pour les travaux cités.

### **FLEURISSEMENT**

Thème de la lumière, très bonnes retombées des habitants et des visiteurs.

Barrières et chemin de Jobert, plots sur plusieurs sites, vélo (aménagement pouzzolane) réalisation en septembre 2015.

Reprendre contact avec le SIVLO, pour l'entretien de la zone humide, il avait été dit que le SILVO se chargeait de curer la zone et abattait certains arbres devenus dangereux. Ces travaux auraient dû être engagés au printemps 2015....

**CCBEL : Maurice**

Commission voirie : CCBEL pour les travaux de marquage route de Nesploy seront programmés ultérieurement.

Réception des travaux voirie, autres petits travaux qui seront faits avec le solde non utilisé

SPANC : Moulon Ok les contrôles se passent bien.

ZA : entretien par l'APAGEH, travail lent mais bien réalisé.

Vitrierie : commande groupée, des entreprises peuvent être intégrées au programme.

**CCBEL Jean-Pierre, Michèle**

PLUI signature le 30 juin 2016 applicable le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Organisation d'un service urbanisme. : 3 instructeurs sur 3 demi-journées par semaine mis à disposition par les communes de Bellegarde, Ladon et Quiers, service dirigé par Amélie Descourdes responsable habitat, urbanisme au sein de la CCbel. Au vu de la loi Alur, les communes composant la Communauté de Communes du Bellegardois, peuvent maintenir la mission d'instruction fournie par la DDT. La DDT devra s'appuyer sur le nouveau document d'urbanisme. (EPCI de moins de 10000 habitants)

Selon le futur texte de loi Notre, il se peut que les communes devront reprendre l'instruction et la confier à la CCBel sous condition de rémunération.

Inventaire matériel espaces verts à transmettre à la CCBel dès leur demande.

**QUESTIONS DIVERSES**

Prochaine réunion de conseil : 17 septembre 2015

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures vingt-cinq minutes.